

Nb heures d'occupations

0 (Travaux)

5460
3900
2574
542
952
2496

477
1152
757

1326
96

500

70

1256
896
494

4650

Prix HTVA / Heure	1	2	3	4
Halls Sportifs				
André Robert	15,00 €	18,00 €	25,00 €	37,50 €
Joseph Wauters	15,00 €	18,00 €	25,00 €	37,50 €
Georges Hordies	15,00 €	18,00 €	25,00 €	37,50 €
Le Vx Campinaire	15,00 €	18,00 €	25,00 €	37,50 €
AR Jourdan	15,00 €	18,00 €	25,00 €	37,50 €
Salle Sainte Anne	15,00 €	18,00 €	25,00 €	37,50 €
Salle Annexe	15,00 €	18,00 €	25,00 €	37,50 €
Terrains de Football				
Saint-Amand	8,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Wanfercé Baulet	8,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Lambusart	8,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Stade Cosse 1	8,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Stade Cosse 2	8,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Terrain extérieur de tir à l'arc				
	6,00 €	8,00 €	10,00 €	15,00 €
Terrains de tennis / Padel				
6 terrains de tennis	6,00 €	8,00 €	10,00 €	15,00 €
1 terrain padel	3,00 €	5,00 €	8,00 €	15,00 €
Terrains de pétanque				
7 terrains de pétanque	6,00 €	8,00 €	10,00 €	15,00 €
Piste Athlétisme				
Piste complète	12,50 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €
Piste complète forfait école entité	700 € pour un cycle de 7 semaines			
Local cafétéria / salle de réunion (PDS)				
	6,00 €	8,00 €	10,00 €	15,00 €
Piscine (hors entrée ou abonnement)				
1 couloir	15,00 €	17,00 €	20,00 €	25,00 €
2 couloirs	29,00 €	31,00 €	39,00 €	49,00 €
3 couloirs	42,00 €	44,00 €	57,00 €	72,00 €
4 couloirs	54,00 €	56,00 €	74,00 €	94,00 €
5 couloirs	65,00 €	67,00 €	90,00 €	115,00 €
Pataugeoire	15,00 €	17,00 €	20,00 €	25,00 €

27598 heures de sports (clubs et écoles)

2100 heures de stages sportifs

29698

Catégorie 1 Clubs sportifs de l'Entité	Catégorie 2 Clubs sportifs de l'Entité	Catégorie 3 Clubs sportifs hors Entité	Catégorie 4	BONUS Uniquement valables pour la Catégorie 1
* constitués en asbl et établis sur l'entité	* affiliés à une fédération sportives reconnues par l'ADEPS	* affiliés à une fédération sportives reconnues par l'ADEPS	Tous les clubs et associations n'entrant pas dans les catégories 1, 2 ou 3	Bonus 1 : Formation : Si le club formateur prouve qu'il encadre ses équipes de jeunes (U6 à U18) par des formateurs brevetés ou diplômés de l'ADEPS, avec un minimum de 4 formateurs par club.
* affiliés à une fédération sportives reconnues par l'ADEPS	* être inscrits en compétition officielle	* être inscrits en compétition officielle		Bonus 2 : Sport Féminin : Si le club formateur prouve qu'il a au moins 40% de sportives au sein de son club.
* être inscrits en compétition officielle	* attester d'un lien suffisant avec l'entité			Bonus 3 : Jeunes sportifs de l'entité : Si le club formateur prouve qu'il a au moins 50 % de jeunes domiciliés sur l'entité de Fleurus (U6 à U18).
* disposer d'au moins 1 moniteur diplômé par une instance officielle				Bonus 4 : Sécurité : Si le club inscrit minimum 2 membres actifs de son club à la formation annuelle DEA organisée par le CSL.
* disposer de 15 membres inscrits et pratiquant régulièrement leur sport				Bonus 5 : Evènements : Si le club organise minimum 3 évènements sportifs (tournoi, stage, gala, ...) par an.
* favoriser l'accès au plus grand nombre				* Les Bonus permettent d'obtenir 3% de subvention annuelle supplémentaire. Les bonus peuvent être cumulés. Les pièces justificatives (brevets, certificats, fiche signalétique, affiches, ...) devront être transmises à la RCA avant le 31/01 de chaque année.
* disposer d'une école de jeunes				
* attester d'un lien suffisant avec l'entité				
Associations de l'Entité	Associations			
* être constitués en asbl et établis sur l'Entité ou attester d'un lien suffisant avec l'entité	* être constitués en asbl			
* être reconnues par le service des Sports				
Les organismes publics de l'Entité (écoles, crèches, cpas, services communaux)				